

Notariat VS Enseignement

Par **Enzo**, le **15/10/2018** à **14:19**

Bonjour bonjour,

Je réfléchis grandement à mon parcours, et j'en suis venu à la conclusion que le notariat m'intéresse mais que j'aimerais également avoir la possibilité plus tard dans ma carrière d'enseigner le droit à l'université.

Du coup, je me suis demandé si en terminant mon M2 Droit notarial, il valait mieux entrer directement en école de notariat puis après ça enchaîner sur un doctorat ou faire l'inverse (doctorat ? école).

Je voulais aussi savoir s'il était possible de devenir chargé de TD dès le M1 ou le M2?

Merci merci!

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/10/2018** à **08:35**

Bonjour

Tout d'abord, j'ai déplacé votre sujet dans la section "Mémoire et Thèse".

Je pense qu'il est mieux de d'abord faire votre doctorat.

En effet, en Master 2 vous ferez un Mémoire de recherche qui permettra d'évaluer vos capacités à poursuivre en thèse.

Il est mieux de continuer directement après en doctorat pour garder le rythme, même si le Mémoire est une goutte d'eau à côté de l'océan de la thèse.

Mais aussi et surtout votre directeur/directrice deviendra certainement votre directeur/directrice de thèse. Il est fort probable qu'il/elle souhaitera que vous poursuiviez directement en doctorat.

Ensuite, vous ne pourrez malheureusement pas être chargé de TD avant votre deuxième année de thèse.

En effet, pour votre première année, vous serez pendant une petite période dans une situation inconfortable. Vous ne serez plus Master mais pas encore doctorant tant que votre inscription n'est pas traitée. Ce qui fait que vous ne pourrez pas candidater pour donner des TD, sauf si vous avez un contrat doctoral.

En revanche, à la fin de votre première année de thèse, vous pourrez vous mettre sur les starting block pour la rentrée suivante. Il faut juste identifier la personne qui recrute les chargés de TD et la contacter assez tôt.

Pour commencer vous allez certainement donner des TD aux premières années d'AES (intro au droit si vous êtes privatiste, droit constit si vous êtes publiciste).

En outre, en Master vous pourrez déjà candidater pour devenir tuteur. Vous donnerez des cours de soutien aux premières et/ou deuxièmes années.

Ce sera déjà une belle expérience en vue des TD.

Je vois que vous n'êtes encore qu'en L2, vous avez encore le temps de réfléchir sur votre projet.

Je tiens tout de même à vous faire déjà une petite sensibilisation :

Il faut être conscient que tous les doctorants ne deviennent pas enseignants-chercheurs. Déjà parce que tous les doctorants, ne deviennent pas docteurs, tout simplement parce qu'ils ne soutiennent jamais leur thèse. Il y a en effet beaucoup d'abandon, notamment pour des raisons financières (les doctorants n'ont pas le droit aux bourses. Ceux qui sont chargé de TD vacataire, ne sont payés qu'à la fin de chaque semestre. Il est impossible pour un chargé de TD d'avoir un contrat étudiant au sein d'une Université. Enfin, thèse et emploi à plein temps est un mélange explosif). De plus, le doctorat est une expérience en solitaire.

Ensuite, pour ceux qui vont jusqu'à la soutenance, la galère n'est pas fini. Il faut obtenir la qualification du Conseil national des Universités (CNU). Le CNU vérifie votre capacité à exercer la fonction d'enseignant-chercheur. Pour cela il faut démontrer que vous avez enseigné (TD) et que vous êtes un chercheur (le CNU regardera en priorité votre thèse, mais il est vivement conseillé de présenter d'autres travaux comme des articles publiés dans des revues juridiques, une intervention à un colloque ...). Très peu de docteurs obtiennent la qualification du premier coup. Bon on va dire que vous avez obtenu la qualification, Bravo ! Maintenant il vous reste à chercher du boulot. En effet, il faut regarder si une fac recrute dans votre domaine ou dans une matière proche de votre domaine. Et comme tout emploi vous ne serez pas le seul à postuler. Vous pouvez donc avoir votre qualification et ne pas être recruté.

C'est pourquoi il faut toujours avoir un projet de secours. Vous avez le votre qui est d'intégrer l'école de notariat.

J'espère avoir répondu à toutes vos interrogations et vous souhaite une bonne continuation

Par Isidore Beautrelet, le 20/10/2018 à 10:37

Bonjour

Voilà cinq jours que votre sujet a été créé et toujours aucun retour de votre part.

Même pas un petit merci.

Du coup, j'ignore si vous avez bien lu mon message et surtout si vous l'avez bien compris.

Je me demande si ça valait vraiment la peine que je prenne du temps à pondre ce petit pavé.

Ou alors mon message vous a effrayé ce qui est bien possible [smile3]

Mais dans ce cas il faut le dire

Par **L'éternel incompris**, le **01/12/2021** à **12:21**

Bonjour, je suis étudiant en droit et je suis intéressé à une carrière notariale. Je veux savoir quel est le parcours idéal pour s'intégrer dns ce monde professionnel, bien sûr je désire aller jusqu'au bout de la formation et obtenir un DSN après le M2.

Je veux savoir s'il est mieux de faire une licence en Droit ou une licence professionnelle. S'il est préférable d'intégrer une faculté de droit ou une école notariale. Voilà mon interrogation, elle porte essentiellement sur les avantages d'un cursus vis à vis de l'autre.

Merci pour votre intérêt et je vous autorise à m'écrire par mon mail dès que vous m'aurez répondu.

Dans l'attente d'une réponse je vous prie de recevoir mes salutations distinguées !